

**SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE
MAITRE JEAN PASCAL TRAPENAT
96 RUE DE LA REPUBLIQUE
28200 CHATEAUDUN
Tel : 02 37 66 05 08
encheresrep@gmail.com**

CONDITIONS DE VENTE



Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères NOTICE D'INFORMATION

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT** ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT**. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT** est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT** pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT** ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT** en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT**: par écrit auprès de 96 rue de la République – 28200 CHATEAUDUN
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE / ETUDE DE MAITRE JEAN – PASCAL TRAPENAT** de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

La vente sera faite au comptant et conduite en euros.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivant :

- **14,28 % TTC** pour les ventes judiciaires
- **21 % TTC** pour les ventes volontaires

- **Garanties**

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la SVV : **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT**, de l'expert, sous réserve des rectifications éventuelles annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au Procès-Verbal de la vente.

Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Tous les biens sont mis en vente avec leurs imperfections, défauts, usures et restaurations. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Cette condition s'applique pour les acheteurs venus ou non à l'exposition. Les dimensions ne sont signalées qu'à titre indicatif. L'état de marche des pendules et l'état des mécanismes ne sont pas garantis.

- **Enchères**

Les enchères suivent l'ordre des numéros de la liste quand il y en a une. La SVV et l'étude sont libres de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par la SVV ou l'étude, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

- **Ordres d'achat et enchères par téléphone**

Le Commissaire-Priseur, l'Expert et les membres de l'étude peuvent exécuter tout ordre d'achat sans frais supplémentaire. Si un acquéreur souhaite enchérir par téléphone ou laisser un ordre d'achat, il convient d'en faire la demande par écrit (courrier, mail, fax).

Les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités ne peuvent engager, en cas de refus, d'inexécution ou de mauvaise exécution la responsabilité du Commissaire-Priseur à quelque titre que ce soit.

En raison d'un nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions d'adresser vos ordres d'achat par fax ou par mail au plus tard la veille de la vente.

- **Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com**

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT**, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur

Ces frais sont majorés :

- **Pour les lots volontaires**, majoration de 3 % HT du prix d'adjudication (soit 3,60% TTC)
- **Pour les véhicules volontaires**, majoration de 35€ HT par véhicule (soit 42€ TTC).
- **Pour les lots judiciaires, pas de majoration.**
- **Pour les ventes caritatives, pas de majoration.**

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** de toute responsabilité concernant l'envoi (lire les modalités d'expédition)

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

- **Ordres d'achat secrets via interencheres.com**

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via [interencheres.com](http://www.interencheres.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 49€ => 5€, de 50€ à 99€ => 10€, de 100€ à 299€ => 20€, de 300€ à 699€ => 50€, de 700€ à 1499€ => 100€, de 1500€ à 4999€ => 200€, au-delà de 5000€ => 500€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre secret, vous autorisez **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT**, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur

Ces frais sont majorés :

- **Pour les lots volontaires**, majoration de 3 % HT du prix d'adjudication (soit 3,60% TTC)
- **Pour les véhicules volontaires**, majoration de 35€ HT par véhicule (soit 42€ TTC).
- **Pour les lots judiciaires, pas de majoration.**
- **Pour les ventes caritatives, pas de majoration.**

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** de toute responsabilité concernant l'envoi (lire les modalités d'expédition).

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT ne peuvent garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

- **Retrait des achats et règlement**

Les lots ne seront délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, frais et taxes.

En cas de paiement par chèque la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement définitif (soit trois semaines).

Règlement par carte bancaire ou par virement.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, la **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** déclinant toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

- **Expédition des lots**

Le transport ou l'envoi éventuel de marchandise s'effectue « sous la responsabilité », « aux risques et périls » et à la charge des acquéreurs, ainsi que toute dépense afférente à ces opérations (lire les modalités d'expédition).

- **Défaut de paiement**

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.